



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Extrait du  
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000020-24/02/2014

Date de publication : 24/02/2014

**Autres annexes**

**ANNEXE - IR - Synthèse d'étude thermique en application de la  
« Solution technique maisons individuelles non climatisées » agréée  
sous le numéro ST 2007-002**

---

## Construction :

MAITRE D'OUVRAGE (Nom et coordonnées)	
Permis de construire N°	
Département	
Zone climatique	

## Récapitulatif pour la thermique d'hiver :

Cochez les croix correspondant à la ou les solutions retenues

		nombre de points par solution						Nombre de points pour la maison	
		0	1	2	3	4	5		
Isolation des sols, murs et des toitures		OPAa	OPAb	OPAc	OPAd	OPAe	OPAf	+	
ponts thermiques	plancher haut	PTHa		PTHb	PTHc	PTHd		+	
	plancher intermédiaire	PINa	PINb	PINc	PINd	PINE		+	
	plancher bas	PBAa		PBAb	PBAc	PBAd	PBAe	+	
baies <small>la note globale correspond à la baie la moins bien cotée</small>	tout type de menuiseries	BATA	BATd	BATb	BATe		BATc	BATf	+
	menuiseries bois	BABa	BABc	BABd	BABe		BABf	BABg	
	men. métalliques	BAMa	BAMd	BAMb	BAMe		BAMc	BAMf	
<b>Sous total isolation</b> <small>( le nombre de points obtenus doit être égal ou supérieur à 8 en zone H3 et à 9 dans les zones H1 et H2 )</small>									
Conception bioclimatique		BIOa	Biob	Bioc				+	
Système de ventilation		VMCa	VMCb	VMCc	VMCd	VMCe		+	
Système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire	combustible		CEEa			CEEb		CEED	+
	Effet Joule	CEJa	CEJb	CEJc		CEJd			
	PAC		CPAa			CPAb		CPAc	
Equipement solaire thermique pour ECS (éventuel)		ESOa		ESOb (voir paragraphe 7 pour le nombre de points)				+	
Equipement photovoltaïque (éventuel)		PHVa		PHVb (voir paragraphe 8 pour le nombre de points)				+	
<b>Total général</b> <small>( le nombre de points obtenus doit être égal ou supérieur à 19 en zone H3 et à 21 dans les zones H1 et H2 )</small>									

## Récapitulatif pour la thermique d'été :

Baie	Type de pièce et repérage (séjour, chambre 1... )	Solution(s) retenue(s)
1		
2		
3		
4		
5		
6		

### Commentaire(s) renvoyant à ce document :

IR - Réduction d'impôt accordée au titre des investissements locatifs réalisés dans le cadre de la loi « Scellier » - Champ d'application - Conditions relatives aux immeubles

IR - Crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt afférent à l'habitation principale - Immeubles ouvrant droit au crédit d'impôt - Conditions spécifiques relatives à certains logements